

Résumé des contributions spécifiques allouées aux cultures dans le canton de VD en 2026 (en Fr./ha)
(toutes exploitations) Version : 22.01.26

	Projet	Zone	Mesure	Céréales	Protéagineux	Betterave	Pommes de terre	Mais	Colza	Remarques
Mis en place de couvert	Projet paysage	VD	Couvert fleuri	200.-	200.-	200.-	200.-	200.-	(200.-)	Mélange avec plantes fleuries. Semis avant le 15 août.
Couverture du sol	Système de production	CH	Couverture appropriée			200.-				Semis en l'espace de 7 semaines si récolte < 1 ^{er} octobre et laisser >15 février avant cult. printemps. Exigence respectée sur 80% des surfaces concernées.
Préparation lit de semence	Système de production	CH	Réduction travail du sol			250.-				Sans labour récolte à récolte sur 60% TO (sauf SPB pérennes). Max. 1.5 kg/ha de glyphosate.
Réduction fumure	Utilisation efficiente de l'azote	CH	Max 90% des besoins N			100.-				Calculé par le Suisse-Bilan de l'exploitation et versé sur toutes les terres assolées.
Réduction herbicide	Réduction herbicide	CH	0 à max 50% surface traitée	250.-	250.-	250.-	600.-	250.-	600.-	De récolte du précédent à récolte de la culture. Toutes les parcelles du même code. Betteraves herbicide possible de semis à CD14. Pdt défanage possible.
	Plan phyto vaudois Inscription pas nécessaire	VD	Mesure 6 : Supplément aux céréales panifiables avec réduction herbicides	50.-						Uniquement céréales panifiables (codes 511, 512, 513, 514, 516)
	Plan phyto vaudois Inscription mesure début 2026	VD	Mesure 5 (9103) : 0 à max 50% surface traitée	150.-	150.-		150.-	150.-	150.-	De semis à récolte, éligible par parcelle. Pour TO sauf betteraves, BIO et SPB
Impasse fongicide et/ou insecticide	Non recours Pph (anc. Extenso)	CH	Impasse F+I+R	400.-	400.-	800.-	800.-	800.-		Concerne également lin, tournesol. Pdt fongicides, BT et huile possibles.
	Plan phyto vaudois Inscription mesure début 2026	VD	Mesure 7 (9132): Non-recours aux insecticides pyréthrinoïdes			400.-		400.-		Pas d'application de pyréthrinoïdes (IRAC 3A) dès le semis de la culture. Inscription à la parcelle
Réduction du risque	Plan phyto vaudois Inscription mesure début 2026	VD	Mesure 9 (9106): Réduction des risques environnementaux en production de betteraves			500.-				Mesures complémentaires de réduction du ruissellement et de la dérive, également pour betterave fourragère. BIO pas éligible.
Soutien aux cultures	Plan climat	VD	Soutien aux cultures de légumineuses et méteils		200.-					200.-/ha pour caméline (544), féverole (536), lentilles (568), lupin (538), mûte (569, 570), millet (578, 579), pois (537, 540), sorgho (580, 581)
			Sous-semis de légumineuses dans la culture (9603)	400.-			400.-	400.-		Mise en place d'un couvert. Aussi dans tournesol (400.-)
			Paillage dans la pdt (9604)			600.-				Paillage avec min 1 t/ha. Inscription par parcelle.
			Couverture et un travail approprié du sol			20.- à 300.-				Contribution en fonction du pourcentage de couverture entre la récolte du précédent et la mise en place de la betterave
			Soutien à la luzerne (9601) et l'esparrache (9611)							600.-/ha culture de luzerne et esparrache

Contributions non cumulables

Liste non exhaustive des cultures et les exigences détaillées de chaque projet font foi.